

Comité Drôme Ardèche de Badminton Maison des bénévoles du sport 71 rue Latécoère 26000 Valence

# SEJOUR ETE JEUNES COMITE DRÔME-ARDECHE BADMINTON

## REGLEMENT INTERIEUR

# **ARTICLE 1 : DESCRIPTION**

Le séjour été jeunes est organisé par le Comité Drôme-Ardèche de badminton, le directeur du stage est Sylvain SPEL.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Le séjour été jeunes est ouvert aux personnes licenciés FFBaD sur la saison 2018-2019, dans les catégories d'âge (2018-2019) suivantes : Benjamin, Minime, Cadet, Junior. Attention les juniors devront avoir moins de 18 ans jusqu'au dernier jour du stage. Les poussins pourront être acceptés mais uniquement dans une formule externe (sans hébergement). Les minibads ne sont pas acceptés.

# **ARTICLE 3: INSCRIPTION**

Le nombre de place étant limité, les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée une fois que le dossier est complet, soit :

- Fiche inscription
- Fiche sanitaire
- Photocopie de la page de vaccination du carnet de santé
- Règlement intérieur signé par les représentants légaux et l'enfant
- Paiement
- Attestation responsabilité civile (à jour)
- Photocopie de la carte vitale

# **ARTICLE 4 : ASSURANCE DES STAGIAIRES**

Dans les conditions normales d'inscription, les stagiaires sont couverts en tant que licenciés par l'assurance souscrite par la FFBaD auprès du groupe Générali pour la pratique du badminton.

Le comité Drôme-Ardèche de badminton est lui aussi assuré auprès du groupe Générali.

Les stagiaires devront présenter une assurance responsabilité civile et individuel accident avec la mention du nom de l'enfant.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue en cas de vol ou de dégradation.







#### **ARTICLE 5: PRIX**

- 400 € pour la pension complète : ce tarif inclus l'hébergement, la restauration, l'encadrement par des diplômés d'état et des BAFA, l'accès au gymnase, les volants, les activités annexes.
- 300€ pour la formule externe : ce tarif inclus l'encadrement par des diplômés d'état et des BAFA, l'accès au gymnase, les volants, les activités annexes.
- 250€ pour la formule externe uniquement badminton : ce tarif inclus l'encadrement par des diplômés d'état et des BAFA, l'accès au gymnase, les volants.

## **ARTICLE 6: PAIEMENT DU STAGE**

Le stage doit être réglé dans sa totalité, avant le 23 juin 2019, l'encaissement sera réalisé après le stage. Les chèques devront être libellés à l'ordre du Comité Drôme-Ardèche de Badminton. Les moyens de paiement acceptés sont : Chèque bancaire / chèque vacances ANCV. Il est possible d'effectuer le règlement en plusieurs chèques jusqu'à 3 fois sans frais. Le premier chèque sera encaissé à l'issu du stage, le suivant au cours du mois suivant, et le dernier au cours du mois d'après. Tous les chèques devront toutefois être envoyés avant le 23 juin 2019.

## **ARTICLE 7: ANNULATION**

Pour organiser ce stage, un hébergement a été réservé et payé par le Comité Drôme-Ardèche de badminton.

La date limite d'inscription étant le 15 juin 2019, un délai de rétractation de 15 jours est appliqué: une annulation avant le 30 juin 2019 sera possible avec remboursement intégral.

En cas d'annulation après le 1er Juillet, un dédit de 30% sera appliqué sur le montant de l'inscription. Toute annulation moins de 5 jours avant le 1<sup>er</sup> jour du séjour ne donnera lieu à aucun remboursement.

Toute annulation, peu importe le délai, pourra donner lieu à un remboursement intégral, en cas de présentation d'un justificatif médical.

L'annulation à l'initiative du comité bi-départemental donnera lieu à un remboursement intégral de toutes les sommes versées.

# **ARTICLE 8: SANTE**

Les responsables légaux des stagiaires doivent informer les organisateurs du stage des traitements ou des particularités d'ordre médical qui les touchent. En s'inscrivant, ils certifient être à jour de leurs vaccins. Ils autorisent le directeur du stage ou la personne responsable, à tout mettre en œuvre en cas d'urgence, pour pratiquer les traitements et interventions qui peuvent être reconnus médicalement nécessaires et à déplacer si nécessaire le jeune stagiaire dans leur véhicule personnel.

En cas d'accident ou de maladie les frais médicaux sont à la charge des stagiaires. Pensez à munir vos enfants de leur carte vitale. Les responsables légaux s'engagent à rembourser les frais médicaux avancés par les organisateurs.







#### **ARTICLE 9 : PHOTOS**

Les représentants légaux devront remplir l'autorisation parentale pour la publication de photographie. Ils auront le choix d'autoriser ou non la prise et la diffusion de photographie de leur enfant.

En cas d'autorisation, les photographies restent la propriété de l'organisateur.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photographies devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

## **ARTICLE 10 : REGLES DE BASES**

<u>La consommation et la détention de tabac, d'alcool ou de drogue par les mineurs est</u> formellement interdite.

Les mouvements dans l'enceinte et hors du lieu d'hébergement seront fortement réglementés et nous comptons sur la compréhension des jeunes pour faciliter le déroulement du séjour.

Il sera formellement interdit de se rendre à l'extérieur de l'hébergement sans accompagnateur.

Le respect des autres jeunes, des encadrants du stage et du personnel de l'hébergement sera demandé.

Ce stage est un stage sportif, pour la santé des jeunes, il sera donc important que les jeunes se restaurent correctement c'est pourquoi :

- Il est demandé aux parents de ne pas fournir un stock de friandises, boissons, gâteaux aux enfants.
- Les boissons énergisantes et les sodas sont formellement interdits.
- Les repas fournis au centre sont copieux et variés, il est important que les jeunes se restaurent convenablement.

Tout manquement à ces dispositions pourra entraîner de la part des responsables du séjour, des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du jeune. Dans ce cas, le retour étant à la charge des responsables légaux dans les plus brefs délais.

Noms et signatures des représentants légaux **et** de l'enfant stagiaire avec la mention « Lu et approuvé »





